



VILLE DE
SAINTE-MARIE
AU COEUR DE LA RÉUSSITE

CONTENU

Le mot du maire *Une ville qui bouge...*

Russell Gilbert
Maire

Comité d'accueil des nouveaux arrivants de Sainte-Maire *Une invitation*

Mado L. Faucher
Présidente

Votre bibliothèque municipale *Une question de respect !*

Caroline Dion
Bibliothécaire

Service d'urbanisme *Des colporteurs, oui mais...*

André Audet
Georges La Rocque

WWW *Le monde branché sur Sainte-Marie*

Direction générale

ÉnerGuide *Rénovez intelligemment*

Agence de l'efficacité éner-
gétique du Québec

ISSN 1492-9279
Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
3^e trimestre 2000

• Conception Impression •
Imprimerie J.C. Lessard,
Sainte-Marie Bce

• Graphisme •
Martin Nadeau

Coordonnateur de projet
Richard Lapointe,

eXtra les communicateurs

LE LIEN MARIVERAIN

Bulletin municipal

VOL. 1, NO 6, SEPTEMBRE 2000

LE MOT DU MAIRE

Le Lien mariverain en est déjà à sa 6^{ème} parution. Ce modeste outil est un instrument précieux que la municipalité s'est donnée pour communiquer directement avec les citoyens et les informer, de première main, des projets et décisions prises par le conseil pour servir la population.

Le site web de Sainte-Marie constitue une fenêtre exceptionnelle par laquelle il est possible de découvrir le milieu mariverain, sa qualité de vie, ses nombreux services et son potentiel industriel et touristique. Les informations qui apparaissent dans ce site seront en liaison avec celles du CLD et de la MRC par des hyperliens qui vous permettront de passer de l'un à l'autre. Le contenu du site est appelé à évoluer en s'adaptant aux besoins du moment. Encore quelques semaines et les employés municipaux auront chacun une adresse internet. Cet ajout viendra compléter la modernisation de notre système informatique réalisée l'an dernier et le réseautage des postes de travail réalisé il y a quelques mois.

D'autres dossiers ont également cheminé depuis le début du troisième millénaire. Parmi les réalisations les plus visibles, mentionnons :

- le terrain de soccer-football et le réaménagement de la cour d'école Maribel, tous deux réalisés en concertation avec le milieu scolaire
- la route verte qui se réalisera à l'automne
- le débarcadère Sylvain (aménagement temporaire)
- le parc industriel secteur est qui se meuble tranquillement, soit :
- 2 bâtiments industriels locatifs qui seront réalisés par le secteur privé dont un occupé par les Ateliers Culitech inc. et l'autre qui est vacant pour le moment
- l'implantation de l'abattoir Lamel
- le parc industriel secteur ouest qui continue d'accueillir de nouvelles entreprises, soit :
- 1 bâtiment servant au lavage des véhicules de transport d'animaux

- d'autres projets non encore officiels
- La route du rang 3 a été élargie et modifiée de façon à améliorer la sécurité des résidents et à faciliter l'entretien du secteur en saison hivernale.

Les études visant à définir la solution au problème d'alimentation en eau potable sont pratiquement terminées et le conseil croit être en mesure d'appliquer les solutions dès l'année 2001. Les conventions collectives de nos employés ont été renouvelées pour une période de 3 ans à des conditions jugées satisfaisantes par les parties. La première phase de notre programme de relance de construction domiciliaire, lancée à l'automne dernier, se poursuivra à la mi-septembre par un rappel auprès de notre clientèle cible; nous escomptons d'ailleurs des résultats très probants dès le printemps prochain. Le conseil s'est également penché sur la revitalisation du centre-ville et en a déjà fait son dossier principal pour les 2 prochaines années. Le conseil a travaillé également à assainir la situation financière de la Ville et a adopté une stratégie de financement en conséquence. Nous misons de plus en plus sur l'industrie touristique comme outil de développement économique du milieu. C'est pourquoi, nous avons mis sur pied une Corporation de développement touristique et supportons les efforts des organismes qui offrent des produits touristiques. Un centre d'accueil touristique verra d'ailleurs le jour en 2001. Finalement, d'autres gestes ont été posés dans le but d'améliorer nos mesures d'urgence.

Comme vous pouvez le constater, bien du travail a été accompli et plusieurs autres dossiers seront traités lors de la rentrée. Je profite de notre bulletin pour vous souhaiter un bon retour de vacances et un automne à la fois agréable et productif.



Au nom du conseil
municipal,
Le maire de la ville de
Sainte-Marie,
Russell Gilbert

Soulignons que pour le parc industriel secteur est, monsieur Normand Poulin, député de Beauce-Nord, a supporté notre démarche qui nous a permis d'obtenir une aide de 14 000 \$ de la part du ministère des Transports afin de poursuivre le prolongement des infrastructures routières sur les terrains formant la route Bisson.



Comité d'accueil des
nouveaux arrivants

COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE SAINTE-MARIE

Le Comité d'accueil des nouveaux arrivants de Sainte-Marie (CANA) a pour mission d'accueillir les nouveaux résidents qui ont choisi Sainte-Marie comme milieu de vie. Nos bénévoles essaient, dans la mesure du possible, d'accueillir chaque nouvel arrivant sur une base individuelle, mais cela n'est pas toujours possible.

Si vous êtes un nouvel arrivant, nous aimerions bien pouvoir vous communiquer certains renseignements qui vous feront mieux connaître votre nouveau milieu.

Soulignons aussi que le CANA organise chaque année une soirée afin de permettre aux nouveaux arrivants de se rencontrer et de prendre contact entre eux et avec des Mariverains et Mariveraines. Cette année, la soirée aura lieu vendredi le 3 novembre.

Pour en savoir plus, je vous invite à me contacter au 387-6222. C'est avec



grand plaisir que je répondrai à vos questions.

Mado L. Faucher
Présidente du
CANA



Bibliothèque Honorius-Provost

LES DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE HONORIUS-PROVOST : *UNE QUESTION DE RESPECT !*

L'action se déroule dans
le cabinet d'un médecin...

***MÉDECIN :** " Au suivant. "

Avec douleur, la vidéocassette s'arrache de son siège et franchit le seuil de la porte du bureau en boitillant.

***DOCUMENTAIRE :** " Ouff ! De multiples fractures et une bande magnétique arrachée ! Pourquoi ne pas l'avoir remise dans son boîtier suite à son utilisation afin d'éviter que l'enfant l'utilise à titre de hochet ? "

***ROMAN :** " Ne sois pas offusqué car plusieurs nous déposent un peu partout sans considérer les risques de bris éventuels : traces de café, versement d'eau... "1

***MÉDECIN :** " Au suivant. "

*En adoptant un pas mal assuré, le **DOCUMENTAIRE** fait ses adieux aux autres patients puisqu'il sait que son cas est incurable : " Une dame m'a récemment posé sur sa tête afin de protéger de la pluie sa mise en plis toute fraîche ! De plus, l'usager précédent ne s'était pas limité à apprécier mon contenu des yeux, il a eu plutôt l'audace de surligner des paragraphes complets et de crayonner divers commentaires. Pourquoi fallait-il qu'il laisse une trace indélébile de sa lecture ? "

*En se penchant discrètement vers le roman, la **REVUE** souffle : " Si ces usagers avaient compris que l'achat d'un parapluie et d'un carnet de notes est plus avantageux que d'assumer le coût de remplacement du document abîmé. Quant à moi, j'anticipe le moment où tous réaliseront que le photocopieur existe ! Tu as vu mon état ? Des graffitis, des illustrations découpées, des pages lacérées... "

***MÉDECIN :** " Au suivant. "

*En s'extirpant de sa chaise, la **REVUE** jette un dernier regard au roman : " Dis donc toi, j'ai appris que tu revenais de vacances. Chanceux ! "

*Dès que la porte se referme, le **ROMAN** marmonne : " Va pour les vacances, mais pourquoi nous traîner sur le sable de la plage ? Le soleil est aussi néfaste sur le papier que sur la peau, d'autant plus que nous ne pouvons nous appliquer une crème protectrice ! Sans compter que le sable s'immisce partout entre nos pages, comme dans un maillot de bain, à la différence près

que nous ne pouvons nous doucher... "

*Le **MÉDECIN** termine enfin sa journée. D'un air soucieux, il songe à voix haute : " Aucun cas de chirurgie d'un jour. Le clonage ? Peut-être ! Mais, à quel prix ? "2

1. La **PRÉVENTION** a bien meilleur goût. Surtout lorsqu'il s'agit de votre argent !

-Toujours déposer les documents dans un lieu sécuritaire.

-Toujours transporter les documents dans un sac. Bientôt, la possibilité d'un emprunt sera conditionnel au transport dans un sac.

2. Selon l'article 17 du règlement 1133-99 relatif au fonctionnement de la bibliothèque, l'usager doit endosser tous les coûts associés aux dommages ou à la perte d'un document et ce, que l'acte soit volontaire ou non.

De la **FICTION** tout ça ? **NON !** Cette scène témoigne des assauts que subissent plusieurs des documents empruntés. Sceptiques ? **Venez donc les rencontrer à la bibliothèque dans la semaine du 15 octobre prochain.** Ils seront exhibés dans le but de vous sensibiliser aux conséquences reliées aux dommages imposés. À l'aide de cette exposition, nous espérons être également en mesure de juguler tous les comportements indésirables, voire meurtriers, à leurs égards.

Endommager un document, c'est le **POLLUER** ; c'est priver les autres usagers d'un document **PROPRE** contenant une **INFORMATION INTÉGRALE.**

LE REMÈDE ?

1 cuillerée de CIVISME et 2 comprimés de SAVOIR-VIVRE...



Caroline Dion
Bibliothécaire
www.bibliotheques.qc.ca/bsmb

Vous êtes sollicité à votre résidence, est-ce normal ?

Je vous explique.

Depuis 1997, il existe à la Ville de Sainte-Marie un Règlement portant le numéro 1061-97 traitant des colporteurs.

En résumé, un colporteur est une personne qui porte elle-même ou

DES COLPORTEURS, OUI MAIS...

transporte avec elle des objets, effets, marchandises avec l'intention de les vendre ou de les louer tout en effectuant du porte à porte aux limites de la municipalité.

Il est important de savoir que toute personne qui désire effectuer du porte à porte doit obtenir au préalable, un permis de la

municipalité et respecter les exigences suivantes à savoir :

- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction punissable d'un acte criminel et ce, au cours des trois (3) années précédant sa demande de permis ;
- présenter une copie du permis de l'Office de la protection du consommateur, lorsque requis par celui-ci ;
- payer les frais de ce permis, soit un montant de 50,00 \$ par individu-vendeur pour toute personne résidant à Sainte-Marie et un montant de 100,00 \$ pour une personne ne résidant pas à Sainte-Marie.

La durée de ce permis est de quarante-cinq (45) jours maximum et le titulaire du permis est autorisé à exercer son activité uniquement du lundi au samedi inclusivement entre 9 h 00 et 20 h 00.

Malgré ce qui précède, les organismes à but non lucratif dont les individus-vendeurs sont résidents de la municipalité sont exemptés d'obtenir ce permis.

Par ailleurs, cette exemption s'applique également aux étudiants résidant sur le territoire de la municipalité, dont le produit de la vente est utilisé à des fins de financement d'une activité scolaire ou parascolaire.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le Service d'urbanisme au numéro (418) 387-2301 et demandez André Audet ou Georges La Rocque, inspecteurs en bâtiment et environnement.



André Audet



Georges La Rocque

PERMIS DE COLPORTEUR
NO. _____

Valide du _____ au _____ 20__

Ce permis est accordé à _____
représentant de la compagnie _____
dont l'adresse ou le siège social est _____

et permet d'affiler en vente les items suivants :

Période de : lundi au samedi inclusivement entre 9 h 00 et 20 h 00

Le titulaire de ce permis déclare, au vu de la Loi sur la protection du consommateur, le permis numéro _____

À noter que le présent permis ne garantit pas la qualité des produits ci-haut mentionnés et que le signataire ne se porte pas garant du vendeur à l'égard.

Toute contravention avec quelque loi ou règlement municipal que ce soit peut annuler le présent permis.

Signé à Ville de Sainte-Marie, Haute-Nord, ce _____ 2000

Bilève Gagné,
greffière

OU

André Audet,
inspecteur en bâtiment
et environnement

OU

Georges La Rocque,
inspecteur en bâtiment
et environnement

LE MONDE BRANCHÉ SUR SAINTE-MARIE



Le monde branché sur Sainte-Marie

www.ville.sainte-marie.qc.ca

Eh oui! Ville Sainte-Marie se joint à des centaines de municipalités qui profitent de l'inforoute pour se faire connaître de l'univers... Partez à la découverte de votre ville dans le confort de votre maison et venez y découvrir les services, la culture, le tourisme, l'économie d'une communauté dynamique et vivante. C'est avec beaucoup de plaisir que nous recueillerons vos commentaires et suggestions afin de faire de votre site municipal un reflet fidèle de Sainte-Marie!



ÉNERGUIDE POUR LES MAISONS

Le meilleur outil pour vos rénovations



Fruit d'une initiative conjointe de l'Office de l'efficacité énergétique du ministère des Ressources naturelles du Canada et de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, «ÉnerGuide pour les maisons» est un service d'analyse et d'évaluation qui vous permet de connaître la performance énergétique de votre maison et de planifier les travaux à faire. Vous vous interrogez sur les matériaux d'isolation, sur les appareils de chauffage, sur votre

confort ou sur la réduction de vos dépenses d'énergie? L'Agence de l'efficacité énergétique saura répondre à vos questions.

Pour en savoir plus, contactez l'agent local de l'Agence: monsieur Éric Chabot, Architecture et Design, au 387-4499 (site web: www.minfo.net/adesign - courriel: inspect@globetrotter.net), ou encore l'Agence de l'efficacité énergétique au 1-877-727-6655 (site web: www.aee.gouv.qc.ca - courriel: agence@aee.gouv.qc.ca)